



# BULLETIN D'INSCRIPTION

L'Ecole de la Psychologie Pratique  
praxisa formation

Organisme de formation (art. R 921-5 du Code du Travail)  
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 15764 92 auprès de la préfecture d'Ile de France.

**49/PGD-1309259-PSG**  
**Psychologie Générale**

Vous :

Civilité	Monsieur MANGIN Nicolas
Date et lieu de naissance	05/07/1973 à Cenon
Adresse	20 rue Moissan
Compl. adresse	
code et ville	24000 Périgueux
contact	Tel 1 : 06 03 98 14 71 / Tel 2 : / @ : n-mangin@hotmail.fr
Niveau d'études	BTS

Pour réception de votre acompte (sauf bonne fin) :

Jérôme Ricour  
Directeur de Praxisa

En cas de crédit affecté, les dispositions de l'article L311-25 du Code de la consommation précisent les éléments suivants :

« Le contrat de vente ou de prestation de service est résolu de plein droit, sans indemnité : 1. Si le prêteur n'a pas, dans le délai de sept jours prévu aux articles L311-15 à L311-17, informé le vendeur de l'attribution du crédit. 2. Si l'emprunteur a, dans les délais qui lui sont impartis, exercé son droit de rétractation. Dans les deux cas, le vendeur ou le prestataire de service doit, sur simple demande, rembourser alors toute somme que l'acheteur aurait versée d'avance sur le prix. À compter du huitième jour suivant la demande de remboursement, cette somme est productive d'intérêts, de plein droit, au taux légal majoré de moitié. Le contrat n'est pas résolu si, avant l'expiration du délai de sept jours prévu ci-dessus, l'acquéreur paie comptant. »

Conformément à l'article L444.8 du Code de l'éducation qui soumet notre établissement au contrôle pédagogique de l'État nous reproduisons ci-après les dispositions de cet article :

À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de six jours francs après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant. Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder 30% du prix du contrat, fournitures non comprises. Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence.

Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de résiliation, restent acquis pour la valeur estimée au contrat.

Il ne peut être payé par anticipation plus de 30% du prix convenu, fournitures non comprises. Le contrat doit, à peine de nullité, reproduire les dispositions du présent article. Il ne peut comporter de clauses attributives de compétence.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance du présent contrat de formation et des annexes qui donnent toutes les précisions sur le programme, la durée moyenne et le niveau requis pour entreprendre l'étude choisie, ainsi que l'échelonnement des enseignements et des travaux à effectuer.

Pour PRAXISA,

Fait à Périgueux

Le 07/11/2013

Recommandation : délai de signature =  
date de réception du recommandé + 7 jours

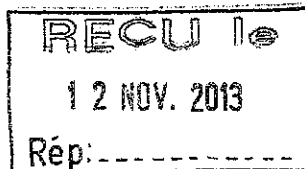
Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Le Directeur  
Jérôme RICOUR

**PRAXISA**

www.praxisa.com

RCS Nanterre B 491 387 783  
code NAF 804 C



Lu et approuvé

Organisme de formation (art. R 921-5 du Code du Travail)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 15764 92 auprès de la préfecture d'Ile de France.  
Etablissement immatriculé au répertoire RAMSESE de l'Académie de Versailles sous le n° 0922625D

Praxisa - 6 rue Berthelot 92150 Suresnes - www.praxisa.com - tél : +33 (0)1 78 09 90 00 - fax : +33 (0)1 78 09 90 01 - mail : contact@praxisa.com  
s.a.r.l au capital de 50 000 euros - RCS Nanterre B 491 387 783 - numéro de TVA intracommunautaire : FR41491387783



**L'École de la Psychologie Pratique**

**praxisa formation**

Organisme de formation (art. R 921-5 du Code du Travail)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 15764 92 auprès de la préfecture d'Île de France.

**Offre préalable de vente à crédit**

**Identifiant : 1309259**

**Psychologie Générale**

**L'élève :**

Civilité	Monsieur MANGIN Nicolas
Adresse	20 rue Moissan
Compl. adresse	
code et ville	24000 Périgueux

**L'emprunteur (si différent de l'élève)**

Civilité	
Adresse	
Compl. adresse	
code et ville	

**formule de financement des frais de scolarité choisie :**

Vous avez choisi un acompte de **125,00 €**, suivi de 24 mensualités de **93,00 €**  
Le montant total de vos frais de scolarité s'élève à **2 357,00 € \***

Ceci est une offre de crédit

Le taux d'intérêt annuel (Taux Effectif Global) appliqué à votre formule de financement est de **17,60%**. pour un montant global de **2357,00 €**.

**Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Le paiement de ces mensualités s'effectuera par :  
**Prélèvements automatiques**  
(un échéancier vous sera adressé avec votre premier classeur)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'OFFRE PRÉALABLE DE VENTE À CRÉDIT  
(voir au verso du document conservé)

Jérôme Ricour  
Directeur de Praxisa

ACCEPTATION PAR L'EMPRUNTEUR DE L'OFFRE PRÉALABLE DE VENTE À CRÉDIT

Le(s) soussigné(s) :

Déclare(nt) accepter la présente offre préalable, sans assurance, après avoir pris connaissance de toutes les conditions figurant sur ce document et reconnaît(ssent) rester en possession d'un exemplaire de cette offre doté d'un formulaire détachable de rétractation. Il(s) déclare(nt) vouloir acquitter la dette de l'élève Monsieur Nicolas MANGIN déclarant agir en son nom et en son acquit. Le règlement s'effectuera selon les modalités prévues sur la présente offre. Il(s) déclare(nt) sur l'honneur ne pas faire l'objet d'un redressement judiciaire civil ou d'une procédure de surendettement.

Pour PRAXISA,  
Le Directeur  
Jérôme RICOUR

Fait à *Périgueux*

Le *07/11/2013*

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »  
L'élève *Lu et approuvé* L(es) emprunteur(s) (si différent(s) de l'élève)

**PRAXISA**  
www.praxisa.com  
RCS Nanterre B 491 387 783  
code NAF 804 C

Organisme de formation (art. R 921-5 du Code du Travail)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 92 15764 92 auprès de la préfecture d'Île de France  
Etablissement immatriculé au répertoire RAMSESE de l'Académie de Versailles sous le n° 0922625D

Praxisa - 6 rue Berthelot 92150 Suresnes - www.praxisa.com, tél : +33 (0)1 78 09 90 00 - fax : +33 (0)1 78 09 90 01 - mail : contact@praxisa.com  
s.a.r.l au capital de 50 000 euros - RCS Nanterre B 491 387 783 - numéro de TVA intracommunautaire : FR41491387783

